



HISTOIRE
Maurice Duplessis est mort
Page B 6

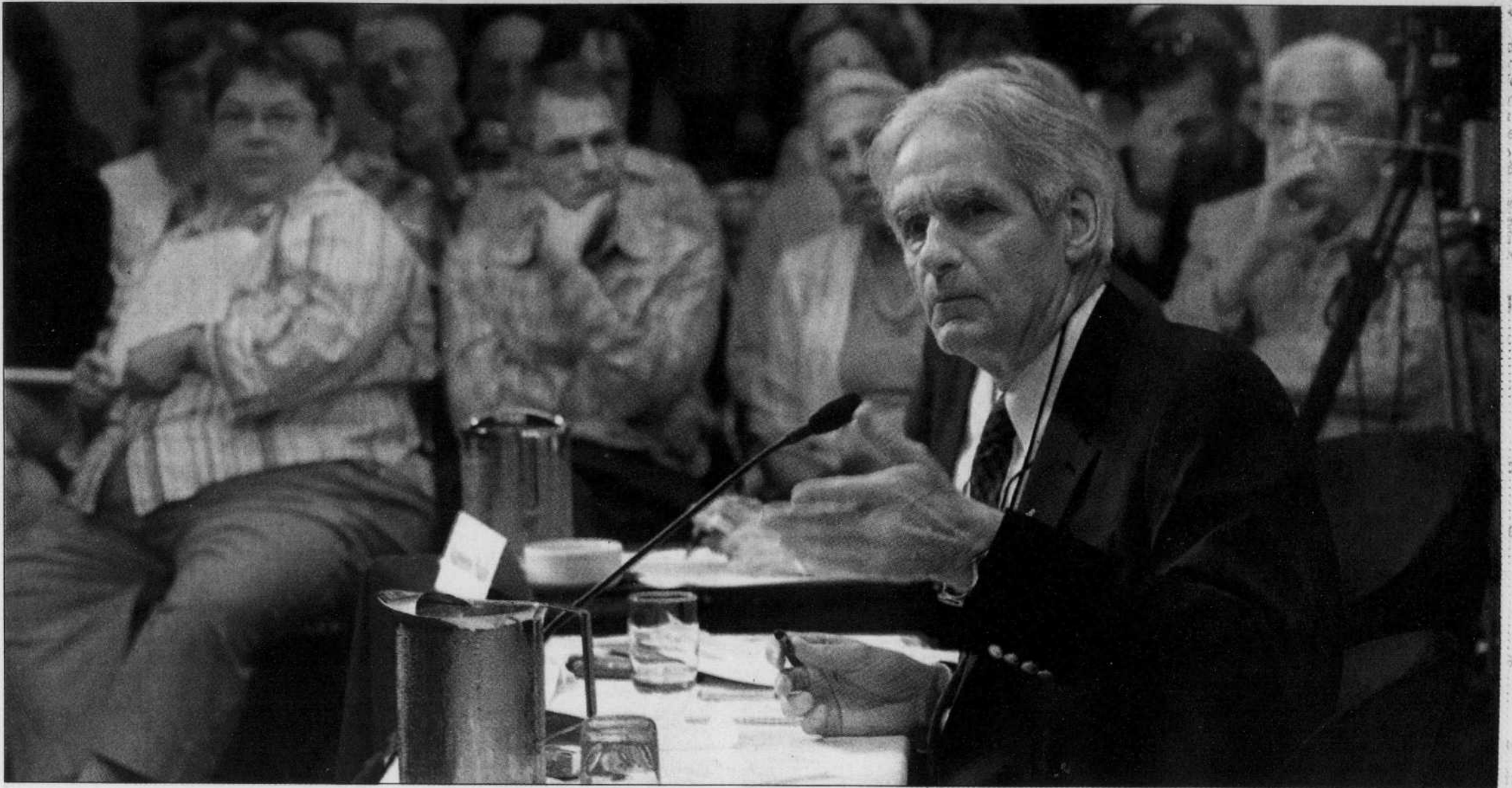


IDÉES
Le manque d'épaisseur
de la nation civique
Page B 5

CAHIER

B

PERSPECTIVES



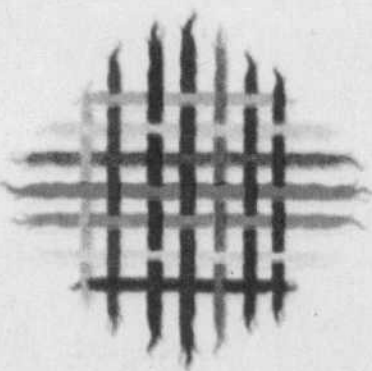
Le coprésident Gérard Bouchard a ouvert les audiences de la Commission sur les pratiques d'accommodement lundi à Gatineau.

FRED CHARTRAND PRESSE CANADIENNE

La commission Bouchard-Taylor

Deux hommes en mission

Gérard Bouchard a inauguré les travaux lundi à Gatineau et, déjà, les grands axes des futurs débats se dessinent



D'où venons-nous, qui sommes-nous, où allons-nous? La commission Bouchard-Taylor a l'ambition de répondre à de très profondes questions, parfois insolubles. De quelles réponses commence-t-elle à accoucher? Retour sur une première semaine de travaux.

STÉPHANE BAILLARGEON

George H. Gallup, fondateur de la célèbre et première maison de sondages d'opinion, aimait rappeler cette vérité toute simple des œnologues: il suffit d'une seule gorgée pour juger la qualité de toute une bouteille de vin, voire d'un tonneau entier.

Peut-on appliquer cette technique aux travaux de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, qui débutaient cette semaine? Gérard

Bouchard, privé de son coprésident Charles Taylor, en convalescence pour une bonne semaine encore, a ouvert les écoutilles du grand navire lundi soir à Gatineau. Les audiences et les forums se sont poursuivis en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay. Malgré les disparités notoires (seulement deux mémoires ont été déposés à la deuxième étape), au total, quelques centaines de Québécois ont déjà livré leurs commentaires sur une foule de sujets, les accommodements raisonnables, bien sûr, mais aussi, plus largement, l'intégration des immigrants, les responsabilités des hôtes et les valeurs fondamentales de la société québécoise que tous, anciens comme nouveaux arrivants, devraient respecter.

Quel arrière-goût laisse donc cette première gorgée? Cet échantillon, additionné aux réactions aux débats, pointe déjà vers une poignée d'axes autour desquels les débats publics et médiatiques pourraient bien s'articuler au cours des prochaines semaines.

Le socle des valeurs communes

Il devient par exemple de plus en plus évident que les débats vont tourner autour du «socle des valeurs et des principes politiques» de la société québécoise, selon la jolie image de la professeure Micheline Labelle, du département de sociologie de l'UQAM. On y retrouve notamment la démocratie, la résolution pacifique des conflits et la reconnaissance des droits des minorités anglophone et autochtone. Le cas des Amérindiens a d'ailleurs été abordé pendant le forum en Abitibi.

Les mémoires et les témoignages se concentrent surtout sur la place du français comme langue officielle, la laïcité et l'égalité des hommes et des femmes. Ces trois pierres fondamentales du socle obsèdent la plupart des participants, la

dernière étant particulièrement défendue par les participantes d'un certain âge, des femmes plus âgées, ouvertement féministes.

«Je n'étais pas une personne au sens de la loi québécoise il y a 50 ans, a dit une participante. Les femmes d'ici se sont battues pour faire reconnaître leurs droits et une égalité pleine et entière. Nous n'allons pas maintenant accepter, comme société, des exceptions qui réintroduisent de la discrimination basée sur le sexe.»

Un groupe de 12 jeunes professionnelles de la région d'Ottawa-Gatineau a développé une perspective laïque radicale pour également réaffirmer le principe de mixité (hommes-femmes) dans l'espace public québécois. «Il faut refuser les demandes d'accommodement raisonnable pour des motifs religieux qui nient ce principe», a résumé la témoin Yohanna Loucheur. Par contre, ce groupe semble assez atypique par rapport à ce que laissent déjà deviner les témoignages d'autres jeunes, beaucoup plus conciliants par rapport au multiculturalisme et aux accommodements.

Un sondage publié cette semaine par *The Gazette* confirme cette impression. Les jeunes de moins de 24 ans s'y révèlent les plus tolérants et les plus ouverts de tous les groupes d'âge. Une majorité de jeunes (55 %) trouve même acceptable de porter le niqab, le voile facial, alors que seulement 20 % des gens de 65 ans et plus adoptent la même position. C'est la «génération A, pour "accommodements"», selon la formule du directeur de l'Association des études canadiennes, Jack Jedwab, celle habituée à côtoyer la diversité au quotidien dans les écoles de la loi 101.

La commission comme démission

Un autre constat de base entourant la commission concerne la pertinence même de l'exercice, l'idée seule d'avoir pour ainsi dire débouché cette bouteille explosive. Plusieurs commentateurs voient dans la formation de cette instance une démission du politique devant ses obligations éthiques, une manière de plus pour le gouvernement de ne pas prendre de décision et d'évacuer le problème vers une tablette.

C'était l'opinion défendue par le juriste et politologue Marc Chevrier dans *Le Devoir* lundi dernier, qui aurait souhaité voir l'État plonger directement vers l'adoption d'une loi fondamentale désignant le socle, les devoirs et les responsabilités de tous et de chacun.

La critique se porte aussi sur l'idée de laisser la majorité traiter du sort des minorités. «Cette commission force à se demander ce que nous faisons collectivement avec les questions délicates. Allons-nous rouvrir le débat sur la peine de mort? Allons-nous rouvrir le débat sur les droits des homosexuels?», juge Anne-Marie Gingras, professeure au département de science politique de l'Université Laval, interviewée peu avant le début des travaux de la commission. «Si le choix est fait de relancer le débat sur de tels sujets, il faut le faire très délicatement, en encadrant les discussions. Au contraire, on se retrouve face à deux personnes, deux intellectuels tout à fait compétents mais candides, qui ont voulu ouvrir très largement

Les jeunes de moins de 24 ans sont les plus tolérants et les plus ouverts de tous les groupes d'âge

VOIR PAGE B 2: COMMISSION

Poursuivez vos études...

Des programmes de diplôme et de certificat d'études supérieures sont offerts au niveau du 2^e cycle (pré-requis: grade universitaire) dans des domaines tels que: fiscalité, comptabilité, trésorerie-finances, entrepreneuriat, technologies de l'information, marketing, gestion et plusieurs autres. Les cours sont offerts en soirée.
La date limite pour présenter votre demande d'admission: **1^{er} octobre** pour l'hiver 2008

McGill
Centre d'éducation permanente

www.mcgill.ca/conted-cms

Séminaires en biotech et pharmaceutique

Introduction à l'industrie biotech-pharmaceutique | 17-18 octobre
Démystifier la recherche clinique | 29-30 octobre
Introduction au marketing pharmaceutique | 19-20 novembre

www.mcgill.ca/conted-general/professional/pharma



PERSPECTIVES



Gil Courtemanche

La trahison de Harper

Puissance riche, mais puissance moyenne, pays sans passé de colonisateur, le Canada a toujours joué sur la scène internationale un rôle plutôt modérateur, soucieux de consensus et préoccupé par les approches pacifiques et diplomatiques. Cette tradition remonte aux années d'après-guerre et ne s'était jamais démentie, peu importe les partis au pouvoir, jusqu'à ce que Stephen Harper devienne le premier ministre de tout, y compris de la politique étrangère.

C'est un Canadien, le juriste John Peters Humphrey, qui fut avec Eleanor Roosevelt et le juriste français René Cassin le principal rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations unies en 1948. C'est aussi un Canadien, Lester Pearson, qui fut à l'origine des Casques bleus en 1956, initiative qui aida à résoudre la crise provoquée par l'invasion française et britannique à la suite de la nationalisation du canal de Suez.

Durant les années de la guerre froide, le Canada se distinguait de l'agressivité politique américaine. Il a maintenu ses relations diplomatiques et commerciales avec Cuba, refusant de participer à l'injuste blocus auquel les Américains soumettent le pays de Castro. Le Canada fit aussi preuve de responsabilité et de réalisme en reconnaissant la Chine de Mao. Durant toutes ces années, le Canada a aussi participé plus souvent qu'à son tour aux missions de maintien de la paix des Nations unies et, contrairement aux États-Unis, il a approuvé avec enthousiasme la constitution du Tribunal pénal international. Et c'est une Canadienne, Louise Arbour, qui est haut-commissaire aux droits de l'homme.

C'est donc elle, la première, qui assista au début de la trahison canadienne lors de l'adoption en août dernier par la Commission des droits de l'homme de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Devant cette instance, le Canada s'était allié à la Russie pour tenter d'édulcorer, sinon de torpiller, le projet de déclaration. Et elle fut comme nous tous témoin jeudi de ce nouveau coup de barre de la politique canadienne, quand le Canada s'est allié aux pires pays occidentaux en matière de droits autochtones — les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande — pour voter contre cette déclaration. Cette trahison est d'autant plus grande et significative que le Canada fut parmi les principaux promoteurs de cette déclaration. Durant les 20 années de travaux qui ont mené au texte adopté jeudi par l'Assemblée générale, le Canada a participé activement aux travaux et y a maintenu une position exemplaire et généreuse. Dans la réalité politique, le Canada a aussi montré l'exemple lors de la création du territoire du Nunavut et, en 2003, lors de l'accord de Kelowna, qui injectait 5,1 milliards de dollars pour réduire les écarts tragiques qui existent entre les autochtones et les autres citoyens canadiens. Bien sûr, cet accord a été jeté aux orties par le gouvernement Harper.

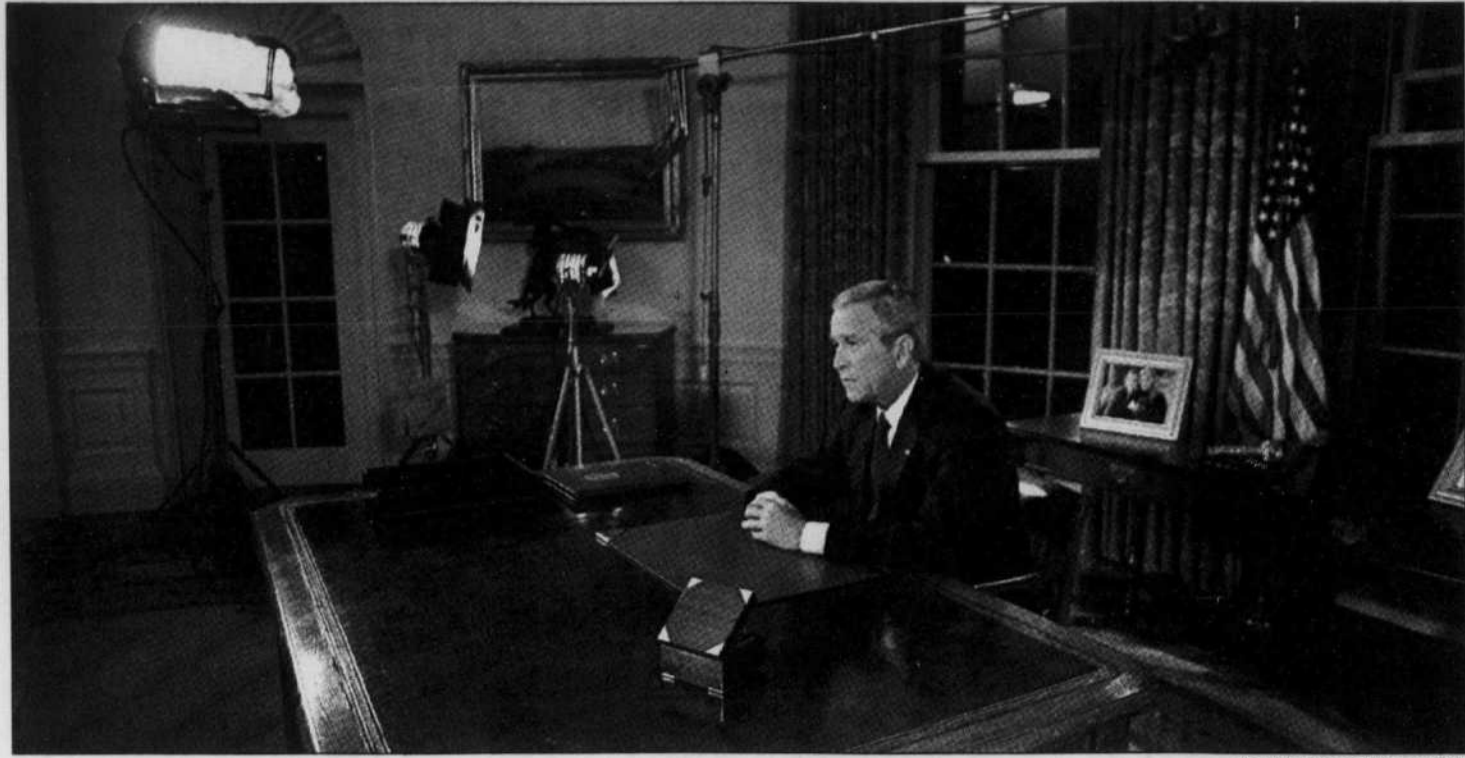
Le rejet de la déclaration est d'autant plus symptomatique que des documents obtenus par Amnistie internationale, en vertu de la Loi d'accès à l'information, prouvent sans l'ombre d'un doute que les ministères directement concernés ont recommandé que le Canada vote en sa faveur. Le premier ministre Harper a tout simplement ignoré et rejeté du revers de la main les avis provenant des ministères des Affaires indiennes, des Affaires étrangères et de la Défense.

Qu'invoquent les porte-parole canadiens pour justifier ce virage à 180 degrés de la politique étrangère canadienne? Pour s'opposer à une déclaration qui n'est pas contraignante, donc à une déclaration de principe, une sorte de cadre moral qui énonce des principes et non pas des obligations et des droits juridiques, ils avancent des arguments juridiques. L'*ambiguïté* de certains articles concernant «les terres et les ressources» pourraient aller à l'encontre de la loi constitutionnelle et de la charte. Voilà une explication spéculative et tordeuse qui ne parvient pas à dissimuler que, pour le Canada de Stephen Harper, l'opposition en est une de principe. Autrement dit, tout ce qui contribue à affirmer solennellement les droits des autochtones, ne serait-ce qu'en principe, n'est pas dans l'intérêt du Canada. On comprend la réaction de Ghislain Picard que publiait hier *Le Devoir*.

De manière plus générale, cet autre revirement canadien illustre une tendance lourde, une dérive profonde par rapport à la tradition canadienne que j'évoquais plus haut. Depuis plus de 50 ans, le Canada se considérait comme une sorte de passerelle, de confluent entre les idées des vieux pays et l'agressivité nord-américaine. Il croyait que l'intérêt à long terme des Canadiens était mieux servi par une approche consensuelle des grands enjeux mondiaux, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou environnementaux. Nous souhaitions maintenir une distance respectueuse avec nos voisins du sud et, surtout, nous refusions de ne pas faire partie du «concert des nations». Nous changeons d'amis. Stephen Harper l'a bien démontré lors du récent Sommet du Pacifique. Nos nouveaux amis sont le premier ministre réactionnaire de l'Australie, qui refuse de reconnaître l'existence d'une entité aborigène dans son pays, nos nouveaux amis sont les plus grands pollueurs de la planète, nos nouveaux alliés sont ceux qui professent que seule la croissance économique libérée de toute contrainte peut résoudre les problèmes de la planète. Nous changeons non seulement d'amis, nous installons le Canada dans un nouveau monde, celui des prédateurs. Pendant ce temps à Ottawa, le nez dans les sondages, l'opposition majoritaire laisse, sans lever le petit doigt, un seul homme bousculer 50 années d'histoire et de principes.



Stephen Harper



George W. Bush en réflexion peu après son discours à la nation de jeudi soir.

KEVIN LAMARQUE REUTERS

Les enjeux intérieurs d'une guerre

Le retrait partiel d'Irak annoncé par George W. Bush ne convainc pas les démocrates

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Washington — George Bush avertit que l'occupation américaine de l'Irak se prolongera au-delà de sa présidence. Mais la majorité démocrate au Congrès, qui espère reconquérir la Maison-Blanche l'an prochain, ne paraît pas en mesure d'empêcher un engagement américain en Irak sur le long terme.

Pour la première fois depuis l'invasion de l'Irak en mars 2003, et pour la première fois depuis son entrée à la Maison-Blanche en janvier 2001, George Bush annonce le retrait de troupes américaines. Dans son allocution de jeudi soir, il a en effet indiqué que les États-Unis retireraient environ 22 000 soldats d'Irak entre la fin du mois et juillet prochain.

George Bush affirme qu'un tel retrait est possible en raison du «succès» de la nouvelle stratégie qu'il a lancée en février. Stratégie qui s'est manifestée par des renforts de 30 000 hommes et dont George Bush estime qu'elle a «réduit la violence» en Irak.

Mais le retrait annoncé ne ramènera même pas le nombre de soldats américains à ce qu'il était avant février, puisqu'en juillet 2008, les États-Unis auront encore plus de 140 000 hommes en Irak. George Bush souligne d'ailleurs que les États-Unis maintiendront une forte présence en Irak au-delà de la fin de son mandat présidentiel, c'est-à-dire après janvier 2009.

«Les dirigeants irakiens ont souhaité une relation durable avec l'Amérique et nous sommes prêts à commencer à construire cette relation», déclare-t-il ainsi, avant d'ajouter que «l'engagement politique, économique et sécuritaire des États-Unis [en Irak] s'étendra par-delà ma présidence».

Au Congrès, les démocrates qualifient le retrait annoncé par George Bush d'insuffisant et dénoncent sa «guerre sans fin». Par la voix de son porte-parole, le sénateur Jack Reed, la majorité démocrate au parlement déplore que George Bush «ait de nouveau échoué à fournir un plan pour arrêter la guerre et des raisons convaincantes pour justifier sa continuation». M. Reed affirme que les démocrates vont agir «pour changer fondamentalement l'engagement américain en Irak».

Héritier de la guerre en Irak est le cauchemar des démocrates qui comptent sur le mécontentement généré par ce conflit auprès des Américains pour reconquérir la Maison-Blanche en novembre 2008. Un cauchemar que Joseph Biden, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères et candidat à l'investiture du Parti démocrate en vue de la présidentielle, a exprimé mardi, en interrogeant le commandant du contingent américain en Irak, le général David Petraeus. «Parce que George Bush ne sait pas comment régler le problème, sa seule stratégie est de garder des troupes en Irak jusqu'à ce qu'un nouveau président le remplace», a dit Joe Biden.

La majorité démocrate au Congrès ne manque pas de pouvoirs et d'arguments pour mettre un

terme à la guerre. Elle jouit d'abord du pouvoir constitutionnel dévolu au Congrès sur les cordons de la bourse du gouvernement fédéral qui, à ce stade, dépense neuf milliards de dollars américains par mois en Irak. Elle a aussi le pouvoir législatif que sa majorité lui confère à la Chambre et au Sénat pour faire passer des lois contraignantes pour l'exécutif.

Les démocrates bénéficient aussi du pouvoir politique que leur donne le rejet de George Bush et de la guerre en Irak par l'opinion publique, un rejet qui a déjà permis aux démocrates de reprendre le contrôle du Congrès l'an dernier. Comme le reconnaissent même des amis républicains de George Bush, tel Philip Zelikow, ancien conseiller de Condoleezza Rice, «la guerre a perdu le soutien du peuple américain et le président peut difficilement la poursuivre dans ces conditions».

Des arguments

Les démocrates ont enfin une masse d'arguments qui militent en faveur d'un retrait rapide et total d'Irak. À commencer par l'aveu, fait il y a une semaine par la Maison-Blanche sans que George Bush l'ait mentionné dans son discours, que les dirigeants irakiens n'ont rempli que neuf des 18 critères de réconciliation nationale fixés par Washington pour définir le succès de la nouvelle stratégie américaine... et justifier la mort de centaines de soldats américains supplémentaires depuis février. Du reste, une flopée de rapports indépendants et commandés par le Congrès avaient conclu durant l'été à l'échec de cette stratégie et aux conséquences néfastes sur

les intérêts des États-Unis d'une présence prolongée des troupes américaines en Irak.

Malgré ces atouts, la majorité parlementaire paraît incapable d'arrêter le conflit, paralysée qu'elle est par la crainte d'un veto présidentiel au cas où elle ne persuaderait pas assez de sénateurs républicains pour faire adopter une loi avec au moins 60 voix. Pour éviter un veto, les dirigeants démocrates ont choisi de trouver un compromis avec les républicains du Sénat dès la semaine prochaine, lors du débat sur le budget de défense. Or il est improbable que ce compromis s'accommode de retraits plus substantiels et d'un calendrier plus serré que ceux annoncés par George Bush. Par ailleurs, tout compromis avec les républicains pourrait aliéner les démocrates de gauche comme les sénateurs Chris Dodd et Dennis Kucinich, deux candidats à la présidentielle qui refusent de voter pour un texte qui ne prévoirait pas un calendrier de retrait et la poursuite du désengagement.

L'Irak risque donc de continuer à creuser des divisions dans la société américaine et ses institutions. Divisions au sein de l'opinion publique. Divisions entre le peuple et le gouvernement. Divisions entre l'exécutif et le législatif. Divisions au sein du Pentagone. Divisions entre les partis démocrate et républicain. Divisions au sein du parti démocrate. Divisions parmi les républicains. Pour contrer ces divisions en effet, ni George Bush, ni le Congrès ne semblent en mesure de forger une vision susceptible d'extirper le pays d'un bourbier dans lequel il s'est fourvoyé de plein gré.

Collaboration spéciale



Des soldats américains se reposaient hier près de leurs véhicules près de Bagdad.

CARLOS BARRIA REUTERS

COMMISSION

SUITE DE LA PAGE B 1

la perspective. La commission avance sur un champ de mines. Il faut regretter l'absence totale de précautions pour éviter les dérapages. La bête humaine existe dans toutes les sociétés, et cette commission ouvre grand les portes pour l'expression de la bête, notamment de points de vue xénophobes ou carrément racistes.

Des chroniqueurs ont répété une variante de ce point de vue toute la semaine. Il était atristant d'en voir certains se fier au résumé franchement tendancieux d'un journaliste du *Globe and Mail* plutôt qu'aux propres rapports de leurs journalistes maison pour accuser la commission de susciter des propos racistes, homophobes et antisémites. Pas plus qu'une personne, une assemblée ne peut pas se résumer à ses pires aspects.

D'autant moins quand les très rares excès (un témoignage sur, quoi, 30 à 40?) sont accueillis par des silences ou des murmures réprobateurs. Surtout quand les dénonciations fortes des dérives possibles de l'exercice en cours l'emportent largement, y compris devant le commissaire. Pour l'instant, l'exercice s'avère étonnamment serein. Ce qui ne signifie pas que la suite des choses, dans les zones les plus tendues, autour d'Hérouxville ou à Montréal, ne donnera pas raison aux Cassandre.

«Les travaux ont commencé et il faut maintenant souhaiter bonne chance à la commission», poursuit la professeure Gingras, spécialiste des rapports entre les médias et la démocratie. «Je ne veux surtout pas torpiller davantage les coprésidents, qui ont été assez critiqués.»

Un autre axe fort oscille autour du rôle des médias. Le groupe Québecor a jeté de l'huile sur le feu en début d'année avec son enquête sur le (prétendu) racisme des Québécois. Cette semaine, la possibilité du vote des femmes portant la burqa est devenue une «affaire» après que des journalistes eurent soulevé cette question hypothétique auprès d'Élections Canada.

«Aucune femme n'a demandé ce privilège, aucun groupe non plus», poursuit la professeure Gingras. D'une certaine manière, les médias alimentent la controverse avec des questions pointues et explosives. Selon elle, le directeur de l'organisme fédéral est tombé dans le piège et n'a surtout pas su faire preuve de bon sens pour calmer le jeu. «L'identification d'un électeur se fait nécessairement à visage découvert, mais une femme voilée peut très bien se découvrir devant une autre femme», dit Mme Gingras, qui n'accepte pas pour autant la ségrégation dans les services de santé. «À l'hôpital, il faut tenir compte des effectifs et des dangers. Pas dans un bureau de scrutin.»

Si la tendance se maintient

Anne-Marie Gingras connaît d'autant plus ce sujet qu'avant de s'orienter vers une carrière savante, elle a travaillé comme fonctionnaire au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, au début des années 90. «La ministre était Monique Gagnon-Tremblay. Je planchais sur la rédaction d'un contrat moral [entre les immigrants et la société d'accueil] mais, dans les faits, les discussions ne sont jamais sorties de nos bureaux. Le Québec a balayé le problème alors que le reste du Canada débattait à fond.

Rappelez-vous, c'était la période de l'affaire du turban sikh dans l'armée canadienne.»

Là encore, Mme Gingras était aux premières loges puisqu'elle a aussi travaillé comme enquêteuse à la Commission canadienne des droits de la personne entre 1987 et 1990. «Le Canada anglais a réglé ces problèmes en imposant la solution d'une manière intelligente. La population s'énerve beaucoup avec les exceptions. Au total, 20 ans plus tard, qui s'énerve encore avec le port du turban par un militaire ou un policier? C'est fini, tout ça. Le modèle de l'interculturalisme est accepté parce que, sociologiquement, c'est le seul possible. Nous ne pouvons pas retourner à l'assimilation à l'ancienne ni rêver d'une société laïque. Le Québec n'est pas une société laïque. Il y a un crucifix à l'Assemblée nationale, et c'est là qu'on y tient.»

Si la tendance se maintient, comme dirait l'autre, le rapport pourrait donc bien accoucher de la proposition consistant à réaffirmer une fois de plus les principes et les responsabilités de la vie en commun au Québec, au moyen d'une constitution ou d'un autre texte fondamental. L'idée phare de l'égalité des hommes et des femmes devrait y figurer en bonne place, tout comme le français comme langue officielle. La laïcité? Pas sûr. Pour le reste, le Québec pourrait bien s'en remettre à des accommodements à la pièce, en tout respect des chartes des droits.

Comment dit la Bible, déjà? Ah oui: du vieux vin dans une nouvelle outre...

Le Devoir

PERSPECTIVES

Des scabs nouveau genre ?

À l'heure de la convergence et de l'expansion d'Internet, la notion de briseur de grève commence à devenir bien floue

ISABELLE PORTER

Québec — Le 5 septembre dernier, dans les pages du *MédiaMatinQuébec*, la députée Agnès Maltais accusait le *Journal de Québec* de faire appel aux journalistes du portail Canoë (également propriété de Quebecor) pour obtenir des entrevues avec les gens opposés au lock-out. La Toile serait-elle devenue la porte d'entrée de briseurs de grève nouveau genre ?

«C'est la question à 50 000 \$!», lance en riant Robert Bellerose du Syndicat canadien de la fonction publique (dont le syndicat du *Journal de Québec* est membre). Encore faut-il pouvoir le prouver, croit-il. «Ce qu'on appelle la loi "anti-scabs", ce sont des dispositions ajoutées au Code du travail par le premier gouvernement de René Lévesque. Or, à l'époque, il n'y avait pas d'Internet.»

La députée Agnès Maltais a dénoncé la situation après s'être retrouvée sans le vouloir dans les pages du *Journal de Québec*. Lors de la Fête gaie de Québec, elle avait accepté d'accorder une entrevue à une journaliste de Canoë. «Je lui ai demandé pour qui elle voulait écrire cela et elle m'a dit qu'elle travaillait pour Canoë [site Internet de Quebecor]. En aucun temps elle ne m'a dit que cette entrevue se retrouverait à la page 8 du *Journal de Québec* de lundi», dénonçait-elle dans le *MédiaMatinQuébec*.

Cette semaine, Canoë a notamment signé dans le *Journal de Québec* des articles sur le procès de Myriam Bédard, un investissement de 1,5 million de dollars de la ministre Christine Saint-Pierre à l'île d'Orléans et une entente entre la police de Québec et le Centre de prévention du suicide.

«Ces gens-là ont été embauchés systématiquement pour le conflit au *Journal de Québec*, on le sait et je ne suis pas gêné de le dire», soutient le président du Syndicat en lock-out, Denis Bolduc. «Ce sont des gens qui n'étaient pas là avant le début du conflit et ils font des textes qui ne paraissent pas ailleurs que dans le *Journal de Québec*.»

Reste à en faire la preuve. Des festivals aux conférences de presse, les médias locaux ont certes vu apparaître, ces derniers mois, de nouveaux journalistes de Canoë et des photographes de Keystone, une agence de photo internationale.

Mais combien sont-ils exactement? Quel est leur statut? Reçoivent-ils des directives de la direction du *Journal de Québec*? Quand ont-ils été recrutés? Canoë n'a pas voulu nous rappeler à ce propos. Du côté de la direction du *Journal de Québec*, le directeur de l'information Donald Charette nous avait dit plus tôt cet été qu'il appartenait à la Commission des relations de travail de décréter qui est un briseur de grève et qui ne l'est pas.

«Tant que la Commission ou un tribunal n'aura pas rendu de décision dans ce cas, on en restera aux conjectures», croit Gilles Trudeau, le responsable du programme en droit du travail de l'Université de Montréal. Or, justement, le syndicat n'a pas encore déposé de plaintes à ce propos devant la Commission. Pourquoi? Parce qu'il craint de perdre.

Où commence et où finit le média

L'article 109.1 du Code du travail stipule que, lors d'un lock-out, l'employeur n'a pas le droit d'utiliser les services d'une personne embauchée après le début des négociations ou encore «d'utiliser, dans l'établissement où la grève ou le lock-out a été déclaré, les services d'une personne à l'emploi d'un autre employeur ou ceux d'un entrepreneur pour remplir les fonctions d'un salarié.»

Le professeur Trudeau souligne que la loi réfère à des lieux physiques qui cadrent mal avec le caractère virtuel des médias d'aujourd'hui. «Qu'est-ce qu'on entend par "établissement"? Est-ce que c'est la salle de nouvelles ou les événements couverts par les journalistes? Si on ose faire une interprétation, c'est sûr qu'il y aurait un argument fort pour que ce lieu soit la salle de rédaction.» Dès lors, le *Journal de Québec* n'aurait rien à se reprocher parce que Canoë est à l'extérieur de la salle de rédaction.

Spécialiste du droit et des technologies de l'information, le professeur Pierre Trudel de l'Université de Montréal abonde dans le même sens. «Le droit du travail a été conçu en fonction d'une certaine définition de ce qu'est un journal, une entreprise de presse avec des unités d'accréditation, et une vision bien définie de ce qu'est une salle de rédaction», soutient-il. «Les frontières de ce qu'est un journal ne sont plus ce qu'elles étaient. Avant, c'était assez clair. On savait où ça commençait, où ça finissait.»

Dans le contexte de la convergence, les employés des autres composantes de Quebecor dont Canoë jouent dès lors un rôle ambigu. «Oui, ça ressemble à des "scabs" nouveau genre», estime Chantale Larouche, présidente de la Fédération nationale des communications (FNC). «La convergence fait en sorte que, dans chacune des entités d'un empire, on devient de plus en plus vulnérable. L'employeur modifie les structures d'entreprise de manière à évincer le plus possible les contraintes syndicales.»

Comme le fait remarquer le professeur Trudel, c'est «difficile d'appliquer ou non les catégories de briseurs de grève en raison de la nature même de l'entreprise de presse.»

On se rappelle que, pour protester contre le lock-out décrété à Québec, les salariés du *Journal de Montréal* avaient décidé en avril de cesser de signer leurs textes. «On était extrêmement mal à l'aise avec notre statut apparent de briseurs de grève», avait alors déclaré Chantale Léveillé, présidente du syndicat. Du côté des non-syndiqués, seule Lise Payette avait renoncé à sa chronique.

Un mouvement syndical affaibli

Pour le professeur Trudeau, le cas de Canoë est symptomatique d'un phénomène beaucoup plus large. «Les nouvelles technologies ont fait en sorte que les syndicats ont perdu du pouvoir de négociation. Si les syndicats demandent au gouvernement de réformer les lois sur le travail, ils se font dire que des lois trop rigides feraient fuir les investisseurs. Et les nouvelles technologies rendent cette menace-là beaucoup plus crédible. On peut délocaliser les unités de production parce qu'on a les technologies pour le faire.»

Et apparemment, le phénomène ne se limite pas à Quebecor. Dans le mémoire qu'ils présenteront cette semaine aux audiences du CRTC sur la diversité des voix, les syndicats de Gesca s'inquiètent des conséquences du décloisonnement des salles de rédaction de *La Presse* et de *Cyberpresse*. «C'est en faisant appel à des journalistes pigistes, précaires par définition et nettement sous-payés par rapport à leurs collègues permanents, que *La Presse* assurerait alors son offensive multimédia.»

Quand même, Internet peut aussi aider les syndicats, fait valoir Robert Bellerose du SCFP. «C'est un jeu qui se joue dans les deux sens. Aujourd'hui, les gens de *Média Matin* sont sur le "Web". Et c'est aussi grâce à Internet et *You Tube* que les syndicats ont réussi à incriminer la police au Sommet de Montebello.»

À la FNC, Chantale Larouche n'hésite pas à dire que le développement des portails et des médias dans Internet risque d'avoir des conséquences néfastes sur la qualité de l'information. Et c'est ce qu'elle ira dire cette semaine lors des audiences du CRTC sur la diversité des voix, à Gatineau. «Notre défi, ça va être de sensibiliser la population au fait que les médias ont une responsabilité à leur égard et que l'intérêt public n'est pas nécessairement servi par la manière dont les médias se déploient actuellement pour remplir le contenant sans égard au contenu.»

Le Devoir



Michel David

Du calme

Quand le premier ministre Jean Charest avait annoncé la formation de la commission Bouchard-Taylor, en février dernier, les applaudissements avaient été unanimes. «Une sage décision» (*Le Devoir*); «Les décisions les plus appropriées dans les circonstances» (*La Presse*); «Des choix au-dessus de tout soupçon» (*Le Soleil*).

Aux provocations démagogiques de Mario Dumont, quoi de mieux que d'opposer la sagesse de deux des plus brillants intellectuels du Québec? L'absence d'une femme ou d'un représentant des communautés culturelles à cette commission ne semblait déranger personne. Tout le monde était plutôt surpris que M. Charest ait eu une idée aussi brillante. La seule chose qu'on trouvait à lui reprocher, c'était de ne pas l'avoir eue plus tôt.

Huit mois plus tard, voilà qu'on l'accuse d'avoir manqué de courage en refilant à un comité la patate chaude que constitue la question des accommodements raisonnables. Il serait même irresponsable d'avoir autorisé la tenue d'audiences publiques dans toutes les régions du Québec sur un sujet aussi délicat.

Il est facile de décréter *a posteriori* que le problème aurait pu être réglé en deux coups de cuiller à pot si M. Charest avait un peu plus d'autorité morale. De toute manière, il n'en a pas. Une collectivité plus sûre d'elle-même aurait peut-être pu faire les choses autrement, mais il ne servirait à rien de faire l'autruche en niant la profonde inquiétude que la nouvelle réalité démographique crée chez une partie significative de la population.

Soit, il ne faut pas dramatiser: la société québécoise n'est pas au bord de l'éclatement. Quand on la compare à bien d'autres, ce problème peut même sembler bénin. Précisément, aussi bien s'y attaquer avant qu'il ne s'aggrave. La dernière chose dont on a besoin, c'est un accès de rectitude politique.

Cela ne signifie pas que le tact soit superflu. Gérard Bouchard a fait preuve d'une rare maladresse dans une entrevue au *Devoir* quand il a laissé entendre que le bon peuple consommateur de médias populaires n'était peut-être pas en mesure de faire la part des choses. Le pauvre ne ferait pas de vieux os en politique.

Dès le début des audiences, lundi dernier à Gatineau, M. Bouchard a présenté des excuses dont rien ne permet de douter de la sincérité. Je ne sais pas dans quelle mesure la population lui en tiendra rigueur, mais ceux qui ont eu l'impression d'être accusés d'abrutir, plutôt que d'informer ne le lui pardonneront pas.

Tant qu'à se faire critiquer, les journalistes préfèrent généralement être accusés d'un excès de zèle que d'un manque de vigilance. Le procès par association dont Charles Taylor a été l'objet, au prétexte d'avoir accepté un prix de la fondation Templeton, avait cependant toutes les allures d'un règlement de comptes qui n'est pas à l'honneur de la profession.

Il se dit et s'écrit bien des sottises ces jours-ci. M. Taylor est un homme dont l'intégrité intellectuelle est universellement reconnue. Laisser entendre que sa foi catholique le disqualifie est non seulement injurieux mais témoigne au surplus d'une intolérance pour le moins paradoxale dans les circonstances.

Quant à M. Bouchard, il aurait le tort d'être un intellectuel de province, donc incapable de sentir toute la complexité de la diversité culturelle montréalaise. En plus, il est souverainiste, donc nécessairement incapable de la moindre objectivité!

M. Bouchard ne descend peut-être pas des compagnons de Maisonneuve, mais c'est précisément en région que le méfisme de la métropole semble créer le plus d'inquiétude. Il était donc tout indiqué qu'un des coprésidents soit issu d'une région «pure laine». S'il avait fallu que les deux soient montréalais, la crédibilité de la commission aurait aussitôt été remise en question dans le reste du Québec.

Les médias ont horreur des événements qui se déroulent sans anicroche, mais il n'est pas nécessaire d'imaginer des problèmes là où il n'y en a pas. Les occasions de dérapage se présenteront d'elles-mêmes au cours des prochains mois, et on pourra toujours compter sur Mario Dumont pour jeter de l'huile sur le feu.

Quand on invite la population à s'exprimer, il faut s'attendre à des coups de gueule. Quelques coups ici et là ne justifient toutefois pas qu'on parle de *frank show*. Peu importe le sujet ou le pays, toutes les commissions comportent leur lot d'aneries, mais ceux qui ont suivi de près la première semaine d'audiences assurent qu'on entend généralement des choses tout à fait sensées. Après avoir reproché avec raison sa condescendance à M. Bouchard, il ne faudrait pas tomber dans le même travers.

Les Québécois n'ont certainement pas le monopole de la bêtise. Qui n'a pas entendu au moins une fois dans sa vie que s'ils n'étaient pas contents de leur sort au Canada, ils pouvaient très bien retourner en France?

Après l'échec de l'accord du Lac-Meech, on avait organisé d'innombrables forums d'un océan à l'autre pour permettre aux Canadiens «ordinaires» d'exprimer leur avis sur l'avenir du pays, particulièrement sur l'opportunité de reconnaître le Québec comme «société distincte».

Lors d'une de ces réunions, tenue à Toronto, un jeune fermier de l'Alberta avait dit craindre qu'un Québec aussitôt puissamment équipé n'adopte au sein de la fédération canadienne un comportement aussi impérialiste que la Russie au sein de la nouvelle Communauté des États indépendants, qui avait succédé à la défunte URSS. Le pire est que personne dans la salle n'avait semblé trouver la chose incongrue.

Bien sûr, la commission Bouchard-Taylor offre aux médias du Canada anglais une autre occasion de démontrer à quel point le Québec est fondamentalement raciste. Et alors? De toute manière, toutes les occasions sont bonnes, même la fusillade au cégep Dawson, qui a inspiré une des plus belles pièces d'anthologie du Québec *bashing*. Si ce n'avait pas été la commission, ils auraient bien trouvé autre chose.

mdavid@ledevoir.com

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Gérard Bouchard (à gauche) et Charles Taylor.

Belgique: les origines d'une fracture

La question de la langue a toujours été déterminante dans la vie du pays

JEAN-PIERRE STROOBANTS

L'hypothèse d'une séparation de la Flandre néerlandophone et de la Wallonie francophone, assortie d'une incertitude concernant le sort de Bruxelles, capitale bilingue, n'est plus taboue dans le royaume belge. Même les plus farouches partisans d'une Belgique unie considèrent que la crise politique née du scrutin législatif du 10 juin, si elle s'éternise, pourrait mener le pays à la rupture.

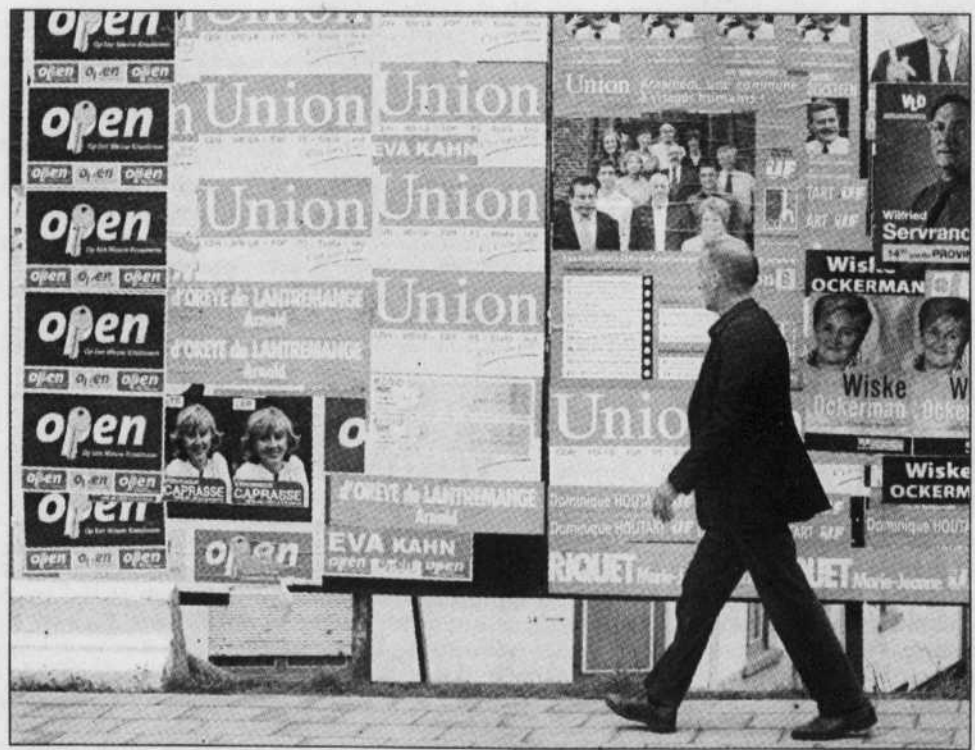
Au fil de son histoire, le royaume a vécu sur diverses lignes de fractures: philosophique, sociale, politique. C'est toutefois la fracture linguistique qui a toujours semblé la plus déterminante. La revendication pour le respect de la langue flamande a servi de carburant au mouvement nationaliste qui, aujourd'hui encore, s'en prend fréquemment à l'«arrogance francophone» pour justifier son appel à l'autonomie.

L'origine de cette opposition remonte à 1815, 15 ans avant la naissance de l'État belge. Au Congrès de Vienne, les vainqueurs de Napoléon décident de remodeler l'Europe. Les anciens Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liège et les Provinces-Unies sont réunis pour former les Pays-Bas, sous l'autorité de Guillaume Ier d'Orange. Le nouvel ensemble, cohérent sur le plan économique, l'est beaucoup moins sur le plan politique, religieux et linguistique. Guillaume Ier s'en prend aux libertés, désavantage les catholiques — majoritaires dans les régions belges — et impose le néerlandais comme langue officielle, pénalisant une population qui parle soit le français, soit un dialecte flamand éloigné de la langue pratiquée en Hollande.

En France, la révolution de Juillet encourage les deux grands courants politiques de l'époque, catholique et libéral, à s'unir pour chasser les Hollandais. La révolution belge de 1830 s'appuie sur des citoyens de toutes les régions: le monde politique, qui dotera le pays d'une Constitution très libérale, est composé de 40 000 notables parlant exclusivement le français, langue quasi officielle en novembre 1830. La traduction flamande du *Bulletin des lois* n'aura pas de caractère officiel. Certes, les justiciables pourront parler le flamand — ou l'allemand — devant leur juge si celui-ci comprend cette langue (ce qui est rare). Charles Rogier, héros de l'indépendance, souligne que, dans toutes les fonctions civiles et militaires, il faudra parler le français pour «détruire peu à peu l'élément germanique».

La suite de l'histoire sera longtemps marquée par le dédain des francophones et la lente montée des revendications des Flamands. Majoritaires lors d'un premier recensement (en 1846, ils sont 2,4 millions pour 1,8 million de francophones), ils devront pourtant attendre 1873 pour que le flamand devienne la langue normale de la procédure judiciaire dans leurs provinces et 1898 pour que les lois du pays soient publiées dans les deux langues!

Des histoires de condamnés à mort ne comprenant pas leur jugement ou de soldats allemands, en 1914-18, de saisir les ordres vont alimenter un discours qui, déjà, conteste l'existence d'une nation belge homogène. En écho, le



La dernière élection a provoqué une sévère crise politique.

Wallon Jules Destrée écrit, en 1912, une vibrante *Lettre au roi* dans laquelle il proclame: «Sire, laissez-moi vous dire la vérité, la grande et horri-fiante vérité: il n'y a pas de Belges.» La même année, une assemblée wallonne, suspectant les Flamands de vouloir constituer «un pays distinct», réclame «une union basée sur une indépendance réciproque».

Le double fédéralisme

Durant la Première Guerre mondiale, l'occupant allemand va mener une politique de réformes internes sollicitée par des «activistes», adeptes d'une collaboration susceptible de réaliser les buts du mouvement flamand. L'épisode se reproduira en 1940-45 et l'appel flamand à l'autonomie en sera temporairement décrédibilisé. Tant entre les deux guerres qu'après, des réformes viseront cependant à reconnaître la langue néerlandaise dans sa dignité et à aplanir les conflits à l'aide d'un processus de réformes institutionnelles.

Le schéma actuel, avec ses trois régions et ses trois communautés, est basé sur un «double fédéralisme» et se révèle d'une infinie complexité. Parce qu'il a progressivement créé ou transformé des institutions sans jamais faire disparaître les précédentes. Parce qu'il a mêlé la revendication initiale des Flamands — l'autonomie culturelle — et celle des Wallons — le fédéralisme économique — tout en semblant contester, jusqu'en 1993, le principe même du fédéralisme...

La question, désormais, au cœur du débat belge — et européen — est celle de la pertinence d'un «modèle» de ce type. Il était probablement le seul remède possible mais fédère de

plus en plus mal des populations qui, depuis quelques décennies, connaissent des évolutions économiques, politiques et culturelles très divergentes. La Flandre majoritaire, de droite, entrepreneuriale et en pleine prospérité, taradée par une forte interrogation identitaire, s'accommode mal d'une Wallonie de centre-gauche qui tarde à se moderniser, fait d'abord confiance aux pouvoirs publics et à un parti, le PS, marqué par des scandales.

L'historien Marc Reynebeau, dans son *Histoire belge* (Éditions Racines), cite les autres facteurs ayant favorisé l'éloignement: «Une communication mutuelle presque inexistante, la traditionnelle méconnaissance du néerlandais de la part des francophones, le fameux plurilinguisme des Flamands en net recul, l'absence de moyens de communication communs. D'où cette tendance à prêter plus attention aux différences mutuelles qu'aux affinités.»

Marc Platel, autre auteur flamand, préfère citer un ancien homme politique francophone, Lucien Outers, pour résumer la situation belge: «Les compromis ne constituent plus le commun dénominateur des satisfactions mais la somme des mécontentements.» Longtemps adepte de la formule flamande «Avec la Belgique s'il le faut, sans si l'on peut», il a, comme d'autres, changé de cap et est devenu séparatiste. Un juriste francophone, Michel Leroy, faisait un autre pari dès 1996: une évolution pouvant conduire à une désagrégation de l'État. Et «un avenir fait d'une course de lenteur entre cette désagrégation et la construction européenne».

Le Monde

ÉDITORIAL

Du désir au besoin

Une émission de télévision diffusée à une heure de grande écoute a été suivie, cette semaine, par une campagne médiatique au ras des pâquerettes accusant le gouvernement de tous les maux et réclamant le financement complet de la fécondation in vitro par l'État. Voilà un sujet depuis longtemps controversé, qui mérite une réflexion plus approfondie que les insultes gratuites d'un journaliste envers un ministre.

L'infertilité est un véritable problème de santé publique qui explique en partie les démarches de certains couples vers l'adoption ou diverses techniques de procréation médicalement assistée (PMA).

Au Québec, l'assurance maladie rembourse les examens préalables à la PMA et le fisc accorde un crédit d'impôt qui couvre 30 % des frais d'une fécondation in vitro (FIV) jusqu'à concurrence de 6000 \$ par année. C'est là une couverture plus généreuse que partout ailleurs en Amérique et dans la plupart des pays occidentaux.

Ce n'est pas un hasard si deux ou trois pays, dont la France et Israël, remboursent la totalité des coûts d'une FIV. Cette réserve de la majorité des pays s'explique non seulement par le fait que la fécondation in vitro coûte cher, certes, mais aussi parce qu'elle est loin d'être très efficace et présente des risques pour la santé.

Plus une femme s'éloigne de la vingtaine, plus le taux d'échec est élevé. Pour toutes les tranches d'âges réunies, il y a seulement de 18 à 25 % des femmes traitées par FIV qui donnent naissance à un enfant vivant.

De plus, si un couple sur cinq obtient le succès recherché après des mois et parfois des années d'interventions médicales intensives (prise d'hormones, stimulation ovarienne, prélèvement d'ovules et implantation d'ovocytes), l'échec qui touche les quatre autres femmes entraîne des perturbations souvent dramatiques au sein du couple. De l'intense désir initial, mais sans illusions, on en vient vite à ressentir le besoin incompressible de réussite, et la dépression guette au détour de l'échec.

Par ailleurs, selon les études rapportées par le Dr Raymond Lambert, celui-là même qui a réussi la première FIV au Québec, cette technique conduit trop souvent à des grossesses multiples et les bébés ainsi conçus courent deux fois plus de risques de naître prématurément, d'être de petit poids ou d'avoir des anomalies physiques graves. Ces faits ont conduit son collègue Jacques Testart, premier chercheur à avoir réussi une FIV en France, à clamer que la gratuité du régime français conduit à des abus inacceptables sur le plan de l'éthique.

Comparer le financement de la FIV à celui de l'avortement et de la ligature des trompes, comme on l'a entendu cette semaine, relève de la malhonnêteté intellectuelle. Rappelons que ces interventions ont été reconnues par la Cour suprême comme un droit fondamental des femmes à contrôler leur corps après des décennies de revendications. Que certaines en abusent, cela tient du problème de santé publique et ne remet pas en cause ce droit fondamental.

Vouloir un enfant et le vouloir par FIV plutôt que par adoption est un choix légitime et compréhensible malgré les risques, mais il ne peut pas être assimilé à un droit fondamental dans l'état actuel de la science et de l'éthique. Si toutes les cliniques privées devenues multimillionnaires grâce à la FIV prenaient à leurs frais les suites médicales et psychologiques des échecs de leurs interventions au lieu de les refiler au régime public, ce ne sont pas 8000 \$ par cycle de fécondation qu'elles devraient facturer mais dix fois plus!

D'ici peu, le Québec remboursera la moitié des coûts d'une FIV. Alors, de grâce, qu'on cesse de faire de la démagogie avec une question aussi complexe!

j-rsanfacon@ledevoir.com

Pour éviter les dérives

L'e nouveau programme scolaire «Éthique et culture religieuse» a beau promettre la fabrication de jeunes esprits tolérants, plusieurs pièges se dessinent déjà sur la route de cette laïcisation scolaire sans précédent. Il n'est pas certain que l'école disposera de ce dont elle a besoin pour mener cette révolution.

Bon nombre des récentes échauffourées à saveur d'accommodements raisonnables ont éclaté dans le giron de l'école. C'est peu étonnant: microcosme de la société, l'école doit souvent dénouer des impasses liées au choc des droits individuels et collectifs, le tout dans un contexte où le Québec tente simultanément d'affirmer sa laïcité, de préserver sa mémoire et de faire face à la pluralité.

L'autorisation du port du kirpan à l'école par la Cour suprême reste sans doute l'emblème le plus puissant de cette dualité qui se joue dans certaines cours de récréation: alors qu'il termine un processus de déconfectionnalisation et se dégage de l'enseignement religieux, le réseau scolaire ouvrirait grand la porte à des concessions d'ordre confessionnel? Aux yeux de plusieurs, c'est un pur paradoxe!

Dans la recherche de ce délicat équilibre réside le plus imposant — et le plus explosif — des défis du programme «Éthique et culture religieuse», qui supplantera dès septembre 2008 l'enseignement moral et religieux dans les écoles primaires et secondaires. On l'a senti en suivant les premiers débats à la commission Bouchard-Taylor: partagé entre la richesse et les exigences de la diversité, le Québec ne sait pas encore où tracer les limites de sa laïcité.

L'enjeu culturel auquel feront face les enseignants, eux-mêmes membres de cette collectivité en quête de sens, est donc grandiose. Ils débattent parfois sur un fil si mince qu'ils devront user d'un doigté hors du commun et d'une dose infinie de diplomatie. La réserve la plus élémentaire commandera de placer les préjugés au rancart et de mettre les convictions personnelles en veilleuse.

En imposant uniformément cette nouvelle manière de faire dans toutes ses écoles, Québec se lance dans une mission quasi impossible. Comment offrir à 23 000 enseignants une formation adéquate et complète sur une matière aussi sensible? L'arrivée d'un nouveau programme ne balaise pas, il est vrai, toute l'expérience et tout le bagage accumulés par les professeurs au fil du temps, mais on ne lance pas une révolution sans outiller son armée.

À ce chapitre, l'expérience de la formation des profs en prévision du nouveau programme a été désastreuse. Effectuée sur une base volontaire (un vice mal caché de notre système d'enseignement), elle a trop souvent été inefficace. Huit ans après le grand démarrage de cette réforme, certains revendiquent encore le droit à une petite demi-journée de soutien. Le défi technique paraît donc insurmontable.

Paradoxalement, il faudra donc faire «acte de foi» et espérer que les fruits de ce programme écloront à l'école. Sans soutien pédagogique, sans moyens financiers et techniques, sans encadrement très serré, la mise en œuvre du programme, si prometteur soit celui-ci, risque ou bien d'être sans effet, tant elle sera édulcorée, ou bien de semer çà et là sa matière explosive. Québec dispose d'un instrument de fine pointe. À lui maintenant de tout faire pour qu'on le manipule avec beaucoup de doigté.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Bulletins chiffrés! Aspects bizarres!

Les bulletins issus du renouveau pédagogique sont caractérisés par une évaluation en cotes généralement exprimées par des lettres (par exemple: A, B, C et D). C'est le moyen d'informer les parents du progrès des élèves. L'approche a suscité plusieurs tollés. La solution envisagée consisterait à revenir aux chiffres et plus particulièrement aux pourcentages. Par exemple, un élève pourrait mériter 80 %, 70 % ou 60 % pour une compétence au lieu de B, C ou D.

Mais comment établir ces pourcentages? Le nombre de bonnes réponses à des examens de connaissances ou d'habiletés peut être traduit en pourcentage de réussite. Pour les productions élaborées (épreuves de composition écrite, par exemple), le pourcentage peut venir d'une somme de points en retenant plusieurs critères d'évaluation.

Dans le cas des compétences, c'est autre chose! Les procédés utilisés ne produisent pas de chiffres. Ce sont plutôt des descripteurs qui sont appliqués globalement par les enseignants à la prestation de chaque élève. Les cotes inscrites aux bulletins en sont issues. Examens et grilles d'évaluation sont remplacés par des échelles d'appréciation associées à des cotes.

Où est le problème? Le rapport entre un système de cotes et un ensemble de pourcentages n'est pas à double direction pour ce qui est de passer de l'un à l'autre. D'après une coutume bien établie et acceptée (comme à l'université), ce sont des pourcentages qui sont convertis ou traduits en cotes pour faci-

liser leur interprétation. Les cotes constituent donc l'aboutissement d'un procédé.

Peut-on entreprendre le chemin inverse, soit une des solutions proposées récemment? Fort probablement que non! Associer des cotes (A, B, C ou D) à des pourcentages magiques comme 90 %, 80 %, 70 %, etc. (par exemple), c'est induire les destinataires du bulletin scolaire en erreur. Il nous faut comprendre que les pourcentages retenus n'appartiennent pas à un ensemble complet de tous les pourcentages possibles comme dans le cas des procédés traditionnels déjà évoqués. Ces pourcentages ne sont rien d'autre qu'un simple remplacement des cotes A, B, C et D.

Passer des cotes aux pourcentages, c'est comme tenter de reconstituer le texte d'un auteur à partir d'un résumé. Ou, pire encore, ce serait comme essayer de remettre le dentifrice dans le tube!

Les procédés d'évaluation des compétences ne sont pas encore au point et doivent être revus en profondeur. La solution envisagée pour revenir aux pourcentages (bulletins chiffrés) suscite déjà beaucoup d'interrogations.

Gérard Scallon
Professeur associé à l'Université Laval
Le 14 septembre 2007

La lumière pollue, point!

Malgré la bonne volonté affichée par les concepteurs d'appareils d'éclairage pour réduire la pollution lumineuse, il n'en demeure pas moins que ceux-ci demeurent polluants. Peu importe qu'ils utilisent des diodes électroluminescentes pour réduire la facture d'électricité, le nœud du problème est que la luminosité nocturne a un effet

direct sur les écosystèmes. Ainsi, à Toronto, on est à éteindre l'éclairage intérieur des édifices la nuit, car cela diminue le nombre d'impacts d'oiseaux.

Le problème, c'est que l'éclairage architectural n'a pas d'autre fonction que d'être décoratif. De plus, il reste souvent allumé lorsque plus personne n'est là pour l'admirer. Si, en France, de tels projets d'éclairage sont largement subventionnés, c'est pour aider les finances d'Électricité de France, qui doit vendre son électricité à bas prix à l'étranger la nuit, car elle ne peut pas moduler la puissance des centrales nucléaires.

Par ailleurs, l'éclairage architectural peut être une lourde cause de pollution lumineuse. Prenons l'exemple du pont de Québec. C'est presque 100 kW de lumière qui éclairent le ciel, soit l'équivalent de la pollution lumineuse produite par plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de lampadaires. À ce propos, la réserve de ciel étoilé du mont Mégantic a coté moins cher que l'éclairage architectural du pont de Québec.

Les astronomes n'ont jamais eu de problème à convaincre les professionnels de l'éclairage à propos de la pollution lumineuse. Des mesures à ce sujet ont été prises en 1980 par la Commission internationale de l'éclairage à la demande des astronomes. Le vrai problème, selon les professionnels de l'éclairage, c'est que 90 % des gens dans le domaine de l'éclairage architectural n'ont que très peu de compétences techniques. En effet, l'ego des décideurs aidant, n'importe qui peut s'improviser concepteur d'éclairage, pour peu qu'il ne lésine pas sur les lumens.

Yvan Dutil
Astrophysicien et membre du Groupe de travail sur la pollution lumineuse de l'Union astronomique internationale
Septembre 2007

Voile et accommodements

Manon Cornéliier

L'e journaliste qui a demandé au directeur général des élections du Canada ce que devraient faire les femmes voilées souhaitant voter lors des élections partielles de lundi ne pouvait se douter ni de la tempête qu'il déclencherait ni de la collision frontale qui suivrait entre le DGE, Marc Mayrand, et les élus fédéraux. Malgré les protestations de ces derniers, Mayrand n'a pas dérogé de sa position: rien dans la loi ne permet d'exiger des femmes voilées qu'elles se découvrent pour pouvoir voter. Si c'est ce que les partis veulent, qu'ils l'inscrivent dans la loi.

Presque tous les éditorialistes et commentateurs de la presse canadienne-anglaise s'entendent pour dire qu'il faudrait des règles plus strictes en matière d'identification des électeurs, qu'il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau puisque les musulmans n'ont rien demandé et, enfin, qu'il faut blâmer non pas Marc Mayrand mais les politiciens fédéraux qui ont bâclé l'étude de la nouvelle loi électorale, adoptée en juin.

L'équipe éditoriale du *Toronto Star* demande pourquoi tous les chefs font maintenant pression sur M. Mayrand alors qu'il ne fait qu'appliquer les règles. Sa réponse? «De toute évidence, M. Mayrand est le seul à les avoir lues.» Le *Chronicle Herald*, de Halifax, va dans ce sens: «Qu'arriverait-il si le Parlement adoptait une loi sans qu'aucun parti sache ce qu'elle signifie?» C'est exactement ce qui se produit en ce moment. Le *Times Colonist*, de Victoria, craint de son côté que «certains aient vu dans cette affaire une occasion de marquer des points politiques en jouant sur la peur des minorités, en particulier la minorité musulmane.»

Le *Globe and Mail* affirme que les politiciens fédéraux, à la veille des élections partielles, ne cherchent qu'à exploiter les peurs des Québécois — il est le seul quotidien à ne pas inclure tous les Canadiens — envers l'islam. «L'empres-

pens des musulmans est exactement ce qui avait mené à l'embarrassante volte-face faite sur cette question par le directeur général des élections du Québec, Marcel Blanchet, à la veille des élections de mars dernier. [...] Il n'est pas question ici de cohésion sociale ou d'intégration mais d'un cas où de basses considérations politiques ont pris le pas sur la raison.»

Le *Vancouver Sun* admire la trempe de M. Mayrand, qui refuse de plier devant «des accusations scandaleuses et irresponsables de la part des politiciens». Le *Sun* démontre que le premier ministre Stephen Harper «ne sait pas de quoi il parle». «Ce que M. Harper veut vraiment, de toute évidence, c'est que M. Mayrand interprète la loi dont rêve M. Harper et non pas celle en vigueur.»

Un pas plus loin

Licia Corbella, du *Calgary Sun*, pousse le débat plus loin. Elle ne blâme pas Mayrand d'appliquer la loi qu'on lui a mise entre les mains. Aux politiciens d'agir. Mais selon elle et plusieurs musulmans qu'elle cite, c'est partout que le voile masculin devrait être interdit. Selon elle, le port du niqab ou de la burqa peut être interdit, car il découle d'une obligation non pas religieuse mais culturelle et ne peut pas être considéré comme un droit en vertu de la Charte.

John Martin, du journal *The Province*, de Vancouver, pense que ce débat relativement accessoire permet d'éviter de discuter en profondeur du multiculturalisme, véritable icône de l'identité canadienne avec l'assurance maladie. À son avis, nous devons revoir notre conception du multiculturalisme car, selon lui, il en est venu à favoriser la fragmentation sociale et à nuire à l'intégration. Mais aucun parti n'ose ouvertement s'interroger sur les véritables enjeux de cette politique officielle; tous se rabattent alors sur le port du voile aux bureaux de scrutin, une situation rarissime.

Dan Gedner, du *Ottawa Citizen*, pense que tout ce débat n'a rien à voir avec le fait de

voter, car si tel était le cas, la possibilité de présenter deux pièces d'identité sans photo ou même de voter par la poste serait remise en question. Pourquoi cette question s'est-elle alors transformée en controverse nationale?, demande-t-il. Parce qu'il est question des musulmans [...] et qu'on a l'impression gênante que les choses ne vont pas si bien». De plus, le niqab, davantage que le foulard, crée un malaise. «Le visage n'est pas comme les autres parties du corps. [...] Seule une photo du visage est considérée comme une image de la personne. Voir le visage, c'est voir la personne. Ce qui en découle est évident: si on efface le visage, on efface la personne. C'est plus qu'une norme culturelle. C'est vrai partout. [...] Par conséquent, le niqab est profondément contre nature. Il dresse littéralement un voile entre les gens, rendant la communication et l'interaction difficiles, voire impossibles.»

Pendant ce temps...

Il n'y a pas que le Québec qui s'interroge, à travers la commission Bouchard-Taylor, sur les vertus de la laïcité et de l'enseignement religieux. Cet enjeu domine la campagne ontarienne qui vient de démarrer. Tout cela à cause de la promesse du chef conservateur John Tory d'offrir aux écoles religieuses autres que catholiques le même financement offert à ces dernières. Margaret Wente, du *Globe and Mail*, souligne la réaction épidémique, généralement négative, que cette idée suscite, mais elle ne se fait pas d'illusions. Les écoles catholiques ou même juives, dit-elle, n'expliquent pas ce tollé. «Ce qui préoccupe les gens, ce sont les écoles musulmanes, vues avec méfiance, et les écoles chrétiennes conservatrices, avec leurs bizarres thèses créationnistes.» Elle trouve toutefois le chef libéral Dalton McGuinty bien hypocrite d'évoquer la cohésion sociale pour s'y opposer, lui qui est issu du système catholique. Elle s'étonne tout autant qu'un homme intelligent comme John Tory ait ouvert une telle boîte de Pandore.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES



Il faut à un peuple quelque chose comme une certaine idée de lui-même. Ci-dessus: une audience de la commission Bouchard-Taylor.

Le manque d'épaisseur de la nation civique

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Diplômé en philosophie et étudiant au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Nous publions ici un extrait de La Dénationalisation tranquille, de Mathieu Bock-Côté, à paraître aux Éditions du Boréal le 18 septembre.

«Mais la citoyenneté a-t-elle jamais été pure?» — Alain Finkielkraut, L'Ingratitude

Disons-le encore une fois: à l'identité nationale des Québécois, on a substitué les «valeurs québécoises», censées donner un nouveau contenu à l'appartenance au Québec. On parlera donc de l'appartenance d'un souverainisme multiculturel et progressiste, d'un souverainisme qui ne mobilise plus l'imaginaire national des Québécois pour avancer politiquement mais qui espère plutôt les séduire et les convaincre avec la promesse d'une nouvelle société, faite pour plaire à ceux qui croient qu'un autre monde est possible et que le moment fondateur d'un nouveau pays est une occasion privilégiée pour reconstruire radicalement les paramètres par lesquels une société parvient à s'instituer. Quoi qu'il en soit, il faut aplatir la dimension historique du projet souverainiste et lui trouver de nouvelles raisons fortes, au présent comme au futur, sans faire de l'indépendance l'aboutissement d'un parcours historique particulier, sans non plus s'accrocher à la mythologie nationaliste qu'entretenaient les acteurs sociaux un peu malgré eux en refusant quelquefois de s'extraire d'une appartenance frileuse.

Il aura donc suffi de peu: décréter québécoises des valeurs qui ne l'étaient pas pour emplir en un tournemain conceptuel la citoyenneté inclusive, à laquelle plusieurs reprochaient son manque de densité, d'un *ethos* communautaire susceptible d'alimenter le vivre-ensemble. Cela, sans entrer dans une polémique à propos de l'ingénierie identitaire, qui n'est pourtant pas une science aisée. Car l'identité, doit-on le rappeler, bien avant d'être décrétee, est héritée, elle n'est pas une pâte malléable au gré des inspirations politiques. Autrement dit, la nation ne saurait être une simple construction juridique, non plus qu'un bricolage vite fait d'allégeances disparates ou un rassemblement hétéroclite de valeurs trop universelles pour vraiment marquer la particularité d'un peuple.

De la nation à la démocratie

Pour tous, c'était une évidence. Pour bien des intellectuels souverainistes, ce fut une découverte. Les valeurs, même décrétees québécoises, ne suffisent pas, la citoyenneté sociale non plus. La nation doit s'épaissir d'une culture, d'une mémoire, de traditions — pour le dire avec Fernand Dumont, de *raisons communes*. Elle doit se doter d'institutions politiques fortes et robustes qu'elle teintera de son identité propre, qu'elle personnalisera en les transformant en instruments par lesquels elle se forgera un destin. C'est d'abord par son histoire qu'un peuple existe en tant que peuple. Il y trouve la matière vivante de son identité et se rassemble autrement que sous la forme d'une masse disparate aux comportements anarchiques.

Une nation doit générer des symboles sans lesquels aucune appartenance ne pourra se développer. Même pour l'État de droit, la légitimité est d'abord historique. Autrement dit, la légitimité démocratique est insuffisante en elle-même et doit d'abord exister en tant que légitimité nationale — appelons cela un truisme gaullois. Une communauté politique peut apparaître dans la mesure où une communauté nationale

lui préexiste, elle-même définie en tant que communauté de mémoire et de culture, et c'est parce qu'un peuple se reconnaît dans une commune appartenance qu'il cherchera à exprimer politiquement sa réalité. La démocratie doit trouver hors d'elle-même le lieu où s'incarner et la matière dans laquelle elle s'exprimera, ce que Paul Thibaud appelle «la non-autosuffisance de la démocratie».

Autrement dit, il y a nécessairement dans toute démocratie une transcendance politique qui, sans être antidémocratique, n'est pas à proprement parler démocratique, une sacralisation de l'appartenance rendue possible par la référence nationale et qui peut survivre longtemps à l'effondrement ou à la paralysie des institutions politiques dans la mesure où l'identité d'un peuple est autre chose qu'un construit juridique abstrait. Et c'est parce que la démocratie prend sa forme dans une nation qu'elle peut être autre chose que simplement procédurale, qu'elle comporte une dimension positive ne s'épuisant pas avec la préservation de l'ordre public pour ouvrir entre les hommes un espace de délibération quant aux finalités à investir dans l'action collective — qu'elle préserve la possibilité de «l'agir politique» et rend concevable l'idée d'un Bien commun.

Points de vue d'auteurs

Pour le dire avec Régis Debray, «pas de projet sans patrimoine commun, et pas de patrimoine sans volonté commune». Les hommes doivent se croire membres d'un même peuple en plus de se savoir citoyens d'un État. La démocratie qui ne trouve pas un *demos* suffisamment consistant risque bien de déchoir en pure administration et de se fonder à la moindre secousse sérieuse. «Quand l'idée de nation se perd, l'idée de démocratie se dégrade», écrit Louis Pauwels, «l'amour sacré de la patrie» ne trouve pas une matière suffisante dans un patriotisme constitutionnel strictement universaliste, non plus qu'en une simple communion aux idéaux démocratiques.

Disons-le dans les termes d'un débat franco-allemand: pour se concrétiser, Sieyès a besoin de Herder. L'un trouve dans l'autre la matière où effectuer ses principes. Les deux mis ensemble donnent l'État-nation moderne. Le contractualisme libéral est incapable de résoudre dans ses propres termes la question de l'identité des contractants et ne peut poser la question, dans sa logique interne, de la clôture politique. Il n'a jamais su transformer par lui-même une citoyenneté en nationalité, un passeport en allégeance, une feuille d'impôt en disposition au sacrifice. «Bref», ajoute Joseph-Yvon Thériault, «c'est en donnant aux sujets démocratiques individualisés un corps politique et une solidarité que la nation fut le monde commun par excellence de la modernité».

Ou, pour le dire avec Marcel Gauchet, «la fidélité du citoyen envers la chose publique n'est pas séparable de la validité reconnue aux normes qui la régissent. Ce qu'on oublie le patriotisme constitutionnel, c'est le support particulier que continue de présupposer cette élévation de la citoyenneté à l'universel». Taguieff reprend à sa façon: «Il n'est de démocraties véritables qu'incarnées, dans des collections d'individus qui se reconnaissent en même temps comme des individus collectifs, dotés chacun d'une auto-représentation, de ce qu'il est convenu d'appeler une identité, liée à une histoire spécifique, à des héritages particuliers, à la reconnaissance de valeurs communes, à une volonté de vivre ensemble.»

Pierre Manent fait écho: «Pour que le sentiment humain ait de la force, une force durable, il faut le concentrer dans une cité particulière.» Malgré ce qu'en disent les philosophes postmodernes, on n'affranchira pas le pouvoir d'un lieu, bien circonscrit, bien défini. «Ce qui importe avant tout pour le progrès [d'une] identité nationale», écrit Christian Dufour, «c'est le maintien d'une frontière.» Dufour évoque lui aussi l'apport indispensable d'une médiation symbolique forte pour assurer la durée d'une communauté politique et sa rési-



Mathieu Bock-Côté

ÉDITIONS DU BORÉAL

lience historique: «Tous les pays, toutes les identités nationales ont besoin d'un minimum de mythologie officielle pour survivre.»

C'est aussi l'avis de Dominique Schnapper: «L'abstrait/concret national — sans parler du concret de l'appartenance ethnique — est plus mobilisateur que la pure abstraction que sont la conscience de classe, l'État de droit ou les droits de l'homme.» Et la communauté historique à l'intérieur de laquelle peut s'ouvrir un espace politique et, mieux encore, démocratique ne se décreète ni ne s'invente à partir de rien. Jean-Paul Bled en faisait d'ailleurs la remarque au moment du référendum français sur le traité de Maastricht: «Le traité de Maastricht introduit le concept de citoyenneté européenne, exemple type d'une notion artificielle parce que reposant sur des a-priori idéologiques. Les pères de cette chimère ont oublié que, pas plus que la nation, la citoyenneté ne se décrète.»

La mémoire d'une nation

La démocratie libérale ne peut s'établir sans localiser d'abord son espace national, ce qui, par ailleurs, nous rappelle le caractère probablement indépassable de l'État-nation. Il faut aux hommes la conviction d'appartenir à une communauté d'histoire qui leur survira pour consentir à la décision majoritaire lorsqu'ils n'y souscrivent pas et reconnaître au-delà des divisions sociales un bien commun, un intérêt public qui, aussi indéterminé soit-il lorsqu'il s'agit de le définir analytiquement, n'en demeure pas moins un concept opératoire fondamental pour penser l'approfondissement de la démocratie comme expérience du vivre-ensemble.

La conclusion s'imposait fatalement au plus acharné des nationalistes civiques: on ne fait pas de nation forte sans une conscience collective qui s'étale en dehors d'un présent autarcique, sans une conscience historique qui donne au moins l'impression de venir de loin, qui donne à la nation cette pesanteur sans laquelle la citoyenneté n'est plus qu'une estampe administrative déliée des devoirs fondamentaux qui viennent avec l'appartenance à une communauté de mémoire et de culture.

C'est parce que la nation a une histoire qu'elle donne au «lien social» une consistance qui n'est pas seulement métaphorique. Il faut à un peuple la conscience de son existence propre, et celle-ci ne se trouve évidemment pas dans la plate administration du quotidien, pas plus que dans l'accumulation de politiques publiques, aussi sociales soient-elles. Il faut à un peuple quelque chose comme une certaine idée de lui-même, un destin, la possibilité d'une mission à accomplir, au moins une vraie raison d'être.

La mémoire étant le passage obligé pour la définition d'une nouvelle identité collective, il était fatal qu'on en vienne à la questionner. Les habermassiens des années postférentendaires ont donc rapidement été confrontés à la question du passé: quelle histoire pour la nouvelle nation civique québécoise? Ils ont voulu trouver réponse dans les travaux de Gérard Bouchard.



Denise Bombardier

Le Québec malade de la religion

Le mot lui-même est explosif. Le lancer dans une discussion a l'effet d'une grenade dégroupillée. Et dire qu'il y a des Québécois pour affirmer que nous nous sommes libérés de notre catholicité asphyxiante, que nous avons décléricalisé la société alors que les clercs laïques sévissent et que la déchristianisation en marche arrive à son terme, c'est-à-dire une sorte de paradis laïque sur terre (forcément, ça ne peut pas être au ciel). Tout cela relève d'une vision plus fantasmée que réelle du Québec.

La religion demeure, au Québec, obsessionnelle. Il faut le répéter, nous ne sommes pas sortis collectivement de l'eau bénite. Cela prendra plusieurs décennies encore avant que nous arrivions à poser sur la religion un regard apaisé. On en veut pour preuve cette agressivité palpable exprimée à travers les médias et chez certains groupes dont le discours antireligieux est aussi intolérant que primaire.

Il est de bon ton dans les salons branchés et chez les tonitruants de l'espace public de plaindre ou d'occire par dérision quiconque s'affiche catholique. C'est un argument avec lequel on a même tenté d'invalider la présence de Charles Taylor, un catholique pratiquant, à la coprésidence de la commission Bouchard-Taylor en arguant qu'il n'était pas objectif, comme si être athée ou agnostique conférait une neutralité pour analyser les faits sociaux. Les jeunes catholiques qui s'affichent comme tels au cégep ou à l'université en ont long à raconter sur les commentaires qu'ils suscitent dans leurs milieux respectifs. C'est peu dire qu'il n'y a aucun avantage social à retirer quand on se dit catholique au Québec. Au contraire, il faut être aveugle.

La religion est suspecte, mais — et c'est là une de nos nombreuses contradictions — on l'utilise pour les grands rites de passage que sont la naissance, le mariage et la mort. Pour mémoire, rappelons que Pierre Bourgeault, incroyant notoire, a souhaité une cérémonie funèbre non religieuse à l'église Notre-Dame, ce que l'Église, dans son ouverture d'esprit, a consenti à lui accorder. Autre paradoxe, on n'aime guère la religion, mais une majorité de parents souhaitait un enseignement religieux à l'école. Ce sont les mêmes qui vantent aussi la laïcité, ce concept nouveau dans notre société dont les paramètres religieux ont traditionnellement défini l'identité collective.

Et c'est ici que se trouve le nœud gordien. Comment départager la religion de la culture? Jusqu'où doit s'étendre la laïcité sans être le fossoyeur de notre histoire? À entendre les tenants de la laïcité fondamentaliste, tous les signes extérieurs de l'ancienne croyance devraient être éradiqués. Cela ira-t-il jusqu'à démolir les églises, rebaptiser la majorité des villes, villages et écoles du Québec? (Cela a d'ailleurs commencé.) Allons-nous expulser ce qu'il reste de membres du clergé et des communautés religieuses, comme on l'a fait en France au début du XX^e siècle? Caricature, direz-vous. Certes, mais il arrive que l'absurde nous aide à réfléchir. Comment donc concilier la laïcité québécoise nouvelle avec la culture, cette culture s'étant nourrie de la langue et de la foi des ancêtres? Comment être laïque sans perdre la mémoire, ce qui serait une autre manière de perdre la raison, la raison d'être collective, s'entend?

Et voilà que, tatonnant, nous en arrivons à l'éducation des enfants. Les parents demandent un enseignement religieux. Le ministère de l'Éducation a conçu cette solution de l'enseignement des grandes religions, compromis que refusent les autorités religieuses et de nombreux catholiques au nom précisément de l'héritage religieux. Mais entre l'endoctrinement et l'approche relativiste de la religion, qu'on destine à des enfants dont la capacité de relativiser est faible, que choisir?

Entre Dieu, Bouddha, Brahma, Allah, Yahvé, comment les petits enfants arriveront-ils à s'y retrouver? Et ils se feront répondre: «Ils sont tous bons.» Ils renchériront alors: «Pourquoi on en choisit un et pas l'autre?» Quelle vaste culture sera nécessaire pour enseigner l'histoire des religions! Et cela exigera une sérénité et une sagesse hors du commun. Ou donc a-t-on formé ces maîtres précieux et rares? L'expérience a démontré dans un passé récent que les cours d'éthique remplaçant l'enseignement religieux dans les écoles ont été des fourre-tout où la rectitude politique disputait à la bêtise et à la pauvreté intellectuelle.

La laïcité se construit, elle ne s'improvise pas, et il faut reconnaître que nous arrivons mal à tenir un discours à la fois clair, cohérent, serein et sans préjugés sur le rôle de la religion, sur la foi et ceux qui se définissent comme des croyants. C'est dans ce paysage trouble, semé d'embûches, d'ombres et de peu de lumière qu'ont débarqué les fondamentalistes religieux avec leurs revendications.

Grâce à l'appui de citoyens, juges et fonctionnaires de tous genres qui interprètent parfois la Charte comme les fous de Dieu interprètent le Coran, nous sommes tombés dans la trappe des accommodements. De quoi nous faire régresser et nous empêcher d'instaurer cette laïcité ouverte, respectueuse des croyances et soucieuse d'intégrer non pas l'enseignement doctrinal mais la culture religieuse du passé, qui demeure un des fondements de notre culture collective d'aujourd'hui.

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 mots (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Boivin, Vincent Cauchy (commissaires Internet) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Dulos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Emilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (commissaires à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéclé (Québec), Monique Bédard (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Malha, Claire Paquet, Geneviève Poirat, Chantal Rainville, Martine Biopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernatits, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

EDITION SPECIALE

LE DEVOIR

Directeur: Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: André LAURENDEAU

MÉTÉOROLOGIE Chaud et ensoleillé Min.: 65 Max.: 82

MONTREAL, LUNDI, 7 SEPTEMBRE 1959

10 sous l'exemplaire

7 septembre 1959

M. MAURICE DUPLESSIS EST MORT

APRÈS TROIS JOURS D'AGONIE

SCHÉFFERVILLE (Ungava) — M. Maurice Duplessis est mort la nuit dernière à la suite d'une longue agonie. Jusqu'à la fin, il aura résisté à la maladie qui l'avait terrassé brusquement jeudi après-midi dans ce lointain royaume du minéral qu'il visitait pour la dernière fois.

Il était 12.01 a.m. lorsque le premier ministre de la province a rendu le dernier soupir [...]. Les restes seront transportés ce matin à Québec.

A 8h. 30, M. Gérard Martineau, l'un des intimes de M. Duplessis, avait déclaré aux journalistes que le premier ministre n'en avait plus que pour quelque temps à vivre, que son état empirait d'heure en heure.

qu'en témoigne son étonnante résistance à la maladie, il puisa aux ressources de son extraordinaire vitalité.

Tandis que M. Duplessis luttait contre la mort, entouré de trois médecins, de quatre infirmières, de sa soeur, Mme Édouard Bureau, de son neveu, M. Jacques Bureau et de ses intimes, des prières s'élevaient dans plusieurs églises de la province. [...]

De son bureau de Québec, le secrétaire de M. Duplessis annonça vers midi que M. Duplessis avait passé une très mauvaise nuit et que son état devenait très critique.

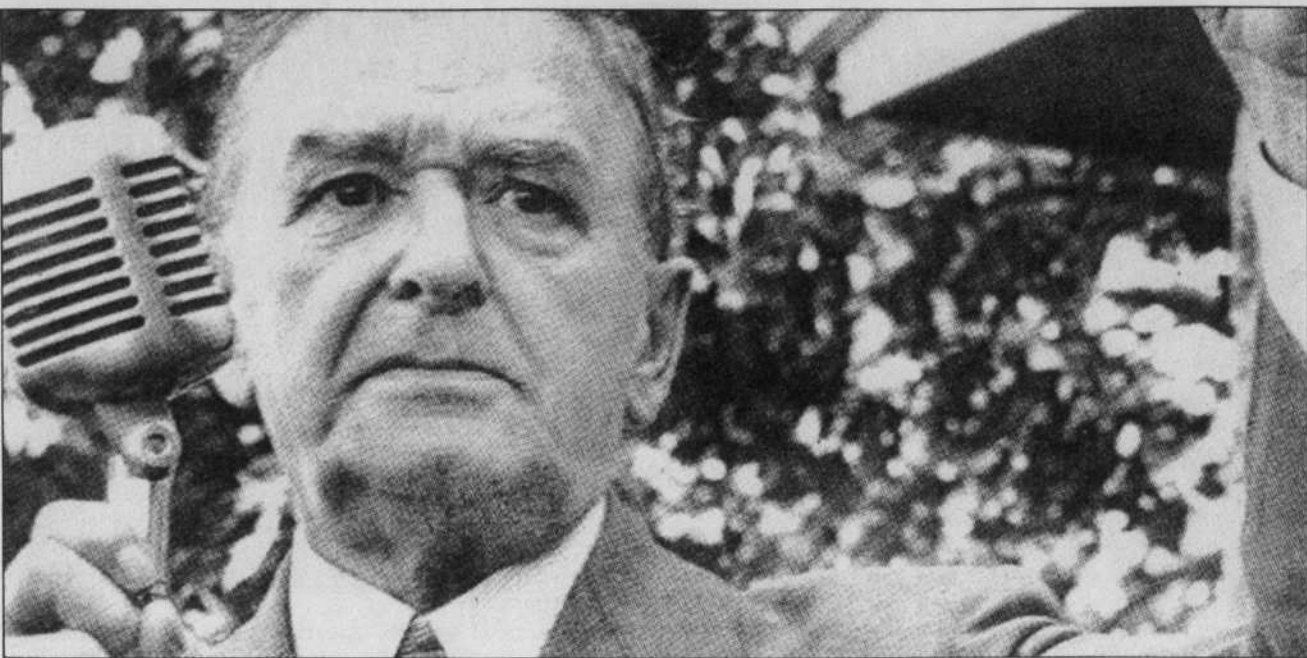
Au cours de la matinée, un avion de la Hollinger se posa à l'aéroport de Schefferville. Un représentant de l'Iron Ore s'entre tint brièvement avec le pilote. L'ambulance qui s'était garée près de l'hôtel particulier vendredi resta sur place jusqu'au dernier moment.

Les derniers sacrements ont été administrés dans la soirée de vendredi. [...]

Tandis que les spécialistes mettaient tout en oeuvre pour sauver la vie de leur patient, des messages de sympathie, des vœux de prompt rétablissement, des télégrammes d'encouragement arrivaient à Schefferville, venant de tous les coins de la province et du pays.

Mais, entre le moment où il fut frappé pour la première fois, jeudi après-midi et le dernier moment, son état de santé ne devait pas s'améliorer. La maladie devait faire son oeuvre jusqu'au bout. [...]

Certes, les médecins ont songé, par moments, à transporter le patient dans un hôpital de Québec. Mais pareille mesure se révélait extrêmement dangereuse. M. Duplessis, dans son état, aurait pu mourir. Il fut donc décidé de lui prodiguer tous les soins sur place.



Maurice Duplessis a dominé la politique québécoise de 1935 à sa mort, en 1959.

SOURCE TÉLÉ-QUÉBEC

7 septembre 1959

Sans avoir connu l'amertume de la défaite, Maurice Duplessis tombe comme un combattant

Celui qui vient de mourir a dominé la politique québécoise depuis 1935. On l'a aimé, haï, estimé, discuté, mais son emprise, passionnément combattue, a été incontestable durant le dernier quart de siècle.

Ironie du sort: cet homme puissant meurt dans un coin perdu du Nouveau-Québec, loin des grands hôpitaux modernes qu'il a aidé à construire ou à équiper. Mais il est frappé en plein travail, dans une région de la province qu'il avait la conviction d'ouvrir à la civilisation et à laquelle il a consacré beaucoup de son énergie.

Cet homme avait l'instinct

du commandement. Il savait rassembler et galvaniser ses partisans. Il a inspiré d'admirables loyautés. Il payait de sa personne: d'abord en tra-

vaillant avec une ardeur que l'âge n'avait pas atteinte. Et par ce qu'il n'a jamais craint les responsabilités, il les assumait à plein.

Il aimait la politique: on a dit qu'elle était à la fois sa vocation, son métier, son passe-temps et la famille qu'il n'a pas eue. Il lui a donné le meilleur de lui-même. Il se battait avec acharnement: on a remarqué aussi qu'après 19 ans de gouvernement, il gardait la verdeur, la force d'attaque et le style d'un chef d'opposition. En

centralisme d'Ottawa et ainsi modifié la politique fédérale. C'est peut-être sont plus sûr titre à la reconnaissance de ses compatriotes.

Vue de loin, une vie semblable, marquée par d'innombrables succès, semble brillante. Examinée de près, elle apparaît bien plus austère, à cause de la solitude à laquelle elle est condamné celui qui exerce l'autorité et des renoncements qu'exige une pareille carrière. Elle se termine alors qu'elle semblait à son zénith. Maurice Duplessis n'aura pas connu l'amertume d'une ultime défaite ou d'une longue et pénible maladie. Il tombe comme un combattant.

Par André LAURENDEAU

3 septembre 1959

Robert Cléroux à l'Oratoire

Lundi soir, en la fête du Travail, plusieurs athlètes bien connus se rendront à l'Oratoire St-Joseph y recevoir la bénédiction de Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger. Robert Clé-

roux y fera bénir ses gants de boxe, Henri Richard, ses patins et Lucien Laverdure, sa raquette de tennis. Plusieurs autres vedettes du sport ont aussi accepté l'invitation de l'Oratoire.

Etudiant, M. Duplessis avait déjà la mystique du mercredi

L'Église a consacré la journée du mercredi, on le sait, à la dévotion à saint Joseph. Tout jeune étudiant, M. Duplessis prit la résolution d'assister à la messe tous les mercredis. De tous les jours de la semaine, c'est celui-là qu'il choisissait pour mettre en oeuvre ses décisions importantes: élections, générales ou partielles, ouverture des sessions de l'Assemblée législative, séances du cabinet. [...]

Dévotion à saint Joseph

Il fréquentait pendant plusieurs années, à

Montréal, le collège Notre-Dame, où il acquit pour saint Joseph une dévotion qu'il ne laissa jamais s'atténuer et qui influa sur toutes les décisions importantes qu'il put prendre.

Cette dévotion il la devait, de son propre aveu, au frère André, l'humble portier du collège Notre-Dame dont le petit sanctuaire sur le Mont-Royal était appelé à devenir la basilique imposante et majestueuse qu'est aujourd'hui l'Oratoire St-Joseph.

Entre autres tâches, le frère André avait, au collège, celle de barbier des étudiants. C'est ainsi

que tout jeune M. Duplessis le connut. Il évoqua ce rapprochement dans une allocution qu'il prononça en 1955, au cours d'une réunion qui rassemblait diverses personnalités.

Se tournant vers le cardinal Léger, archevêque de Montréal, il lui rappela qu'il avait parfois donné son aide à l'humble portier. Et il ajouta, ironique: "Il faudrait que vous demandiez à notre Saint Père le pape de béatifier le frère André. Il m'a enduré pendant quatre ans et ce devait être assez pour le rendre digne de béatification".

5 septembre 1959

Le jugement écourté de la civilisation du "short"

S'il y avait une enquête publique, un sondage de l'opinion nous demandant de nous prononcer sur la coutume généralisée au pays du déshabillage en public qui nous offre tous les spectacles possibles et impossibles depuis le printemps dernier, que répondriez-vous? Vous, madame? Vous, monsieur? Que pensez-vous de cette coutume qui a rejoint ici tous les abus quand il y a un nombre de villes aux États-Unis, où, par exemple, le port du "short" est interdit sur la rue.

Plusieurs cités et localités québécoises, devant cette folie qui ne connaît plus de limites, ont été obligées, cet été, de passer des règlements en vitesse, pour essayer de redonner aux gens le respect d'eux-mêmes sinon des autres, et surtout le respect de la conscience d'autrui, quels que soient son âge, ses conditions de vie, son état civil ou son sexe. Chicoutimi, Asbestos, St-Jérôme, Shawinigan-Sud, Sherbrooke, et d'autres cités probablement ont été obligées de débattre la question de l'insuffisance vestimentaire de leurs administrés au cours des séances de l'hôtel de ville pour interdire le port du "short" sur la rue. A Montréal, c'est la liberté complète.

Depuis le printemps que des foules féminines se promènent en "shorts" et en corsage réduits de partout, dans les endroits publics comme sur les balcons, dans la rue comme sur les plages, dans leur maison comme dans les autobus, on reste souvent frappé par le spectacle invraisemblable que présentent ces tenues incroyables. Et il se trouve de ces gens aux

idées courtes pour s'étonner qu'il y ait encore dans le Québec des hôtels où les "shorts" sont interdits à la salle à manger.

Les paroissiens de toutes les paroisses québécoises ont sans doute entendu leur curé, au moins une fois, au cours de l'été, (en voyageant et en changeant d'église chaque dimanche on s'en rendait compte) dénoncer et condamner au nom du sens commun, et de la moralité publique, ces corsages coupés par la moitié et ces "shorts" qui ne cessent de raccourcir. Mais les pasteurs les mieux pourvus de voix sont entendus à peu près comme s'ils parlaient latin en chaire. Les maniaques du déshabillage et du "sun-tan" croient leur liberté menacée et n'en font qu'à leur tête. Les enfants suivent naturellement. Malgré tous les attentats et les crimes dont l'enfance est victime ces années-ci de la part des sadiques ou des détraqués sexuels qui ont l'air de se multiplier plus que jamais à Montréal. [...]

Que dire des mères de famille qui, même en ville, portent le "short" et répondent ainsi à tous les fournisseurs et agents qui frappent à leur porte? [...] Et quand vous voyez sur la rue, des jeunes mères de famille poussant le chariot de leur bébé, de nouveau enceintes et portant "slacks", "pedal pushers" ou "shorts" avec la chemise par-dessus naturellement, vous n'avez plus aucun doute sur le genre d'éducation que vont recevoir les enfants. C'est donc dire qu'on peut voir partout, sur la rue, dans les magasins, dans les voitures pu-

bliques, des tableaux indésirables ici. Et ce n'est pas de l'art non figuratif, tous ceux qui circulent en ville ou en banlieue ont pu s'en rendre compte depuis longtemps.

[...] Ce n'est pas d'ici non plus que vient la plus forte opposition aux genoux découverts par les jupes d'automne de la maison Dior, mais bien des Américaines qui démontrent ainsi une bonne dose de sens commun. Ici, déjà l'an dernier nombre de femmes ne cessaient de tirer sur leur jupe, une fois assise dans un sac trop étroit et trop court, et qui découvrait au-delà du genou.

Mais que voulez-vous faire avec des cerveaux qui n'ont qu'un "credo": la mode; qu'une ambition: faire comme tout le monde! Le mot de ce vieux curé de campagne que j'ai entendu l'année dernière me revient encore à la mémoire: "Il faut avoir quelque chose de bien "short" là-dedans, disait-il en se montrant la tête, pour porter des vêtements aussi "short" en public".

À l'époque par excellence du renversement des valeurs, de l'éparpillement des idées et de l'absence de convictions par le choc multiplié des images, des bruits, de la publicité, première forme d'éducation en Amérique, comment veut-on qu'il ait beaucoup de gens capables de sauver l'intégrité de leur pensée, de leur conscience, de leur personnalité? [...]

Germaine BERNIER

3 septembre 1959

Blousons noirs

Grande offensive à New-York; 1,400 policiers municipaux mobilisés pour la lutte contre la violence des bandes juvéniles. C'est qu'en une semaine quatre adolescents ont été assassinés dans des batailles de rue. Ce déploiement policier peut limiter les combats, mais les autorités s'interrogent une fois de plus sur les moyens à prendre pour combattre efficacement ce fléau.

Le phénomène est mondial. Comme d'autres grandes villes, New-York le subit de façon spectaculaire, mais l'"asphalte jungle" de la métropole américaine se retrouve à divers degrés dans la plupart des pays. [...]

Ils ont tous plus ou moins le même uniforme international emprunté aux films de James Dean et de Marlon Brando, avec parfois le signe distinctif de la bande. Ils ont des armes déjà classiques et peu coûteuses: houx de chauffage et chaînes de bicyclette; à quoi s'ajoutent des bagues à pointe d'acier ou parfois le revolver comme à New-York.

Le mal n'est pas nouveau, il a été dénoncé fréquemment au cours des siècles passés; mais son ampleur présente à l'échelle mondiale est un phénomène moderne. [...]

Comme c'est aussi un phénomène strictement urbain, il semble provoqué par les conditions de la vie familiale dans les grandes villes. Une enquête que vient de publier Paris-Match sur ce fléau conclut qu'il faut s'attaquer d'abord à l'habitat. "Il y a les taudis, avec tout ce qu'ils entraînent de désunion, de dégoût, de désespoir. Et il y a les "taudis neufs", les boîtes à vivre de dix ou quinze étages, bâtis sans aucun souci des besoins humains..." [...]

Les maisons d'appartements en hauteur se multiplient à Montréal. Il serait bon d'y regarder à deux fois avant de suivre un exemple qui donne ailleurs des résultats douteux. Si nous optons pour les taudis neufs de dix ou quinze étages, il faudra peut-être ensuite 500 policiers pour contenir les bandes d'adolescents. Et ce ne serait qu'un aspect secondaire des maux plus profonds de cette leucémie urbaine.

ALBIN

DETROIT MICHIGAN LE Pick-Fort Shelby Boul. Lafayette et 1ère rue 900 CHAMBRES A PARTIR DE \$5.00 Enfants admis gratuitement Chambres Climatisées Télévision et radio Stationnement à proximité Woodward 3-7100 24777 MONTREAL TEL. 274